

Strasbourg, le 29 septembre 2020

Collectivité européenne d'Alsace :

Choisissez le logo de vos plaques d'immatriculation à partir du 30 septembre 2020

La consultation qui permet aux Alsaciens de participer au choix du marqueur territorial - qui pourra figurer sur leurs plaques d'immatriculation dès le 1er janvier 2021 - s'ouvre à partir du 30 septembre et s'organisera jusqu'au 1er novembre 2020.

Conscients de l'attachement des Alsaciens à ce signe de reconnaissance qui est aussi un symbole fort de la renaissance institutionnelle de l'Alsace, Rémy With, Président du Conseil départemental du Haut-Rhin et Frédéric Bierry, Président du Conseil départemental du Bas-Rhin, se réjouissent de cette consultation.

Elle offre le choix entre les 3 propositions suivantes :

CHOIX 1 :
aCOEUR



CHOIX 2 :
DRAPEAU AVEC BLASON



CHOIX 3 :
ROT UN WISS



Via l'adresse internet suivante <http://bit.ly/consultationalsace>

Les personnes qui n'ont pas accès à Internet, peuvent faire part de leur choix sur papier libre (en précisant leurs coordonnées dans l'entête du courrier). Leur réponse peut être envoyée à l'une des deux adresses suivantes :

« Mon Alsace, ma plaque » Conseil départemental du Haut-Rhin 100, avenue d'Alsace 68 000 Colmar	« Mon Alsace, ma plaque » Conseil départemental du Bas-Rhin Place du Quartier Blanc 67 964 Strasbourg
--	--

A l'issue de cette consultation, le marqueur qui aura obtenu le plus de suffrages deviendra le marqueur officiel des plaques d'immatriculation alsaciennes. Les résultats seront communiqués courant novembre.

Pour mémoire, par un arrêté du 9 mai 2020, publié au Journal officiel du 17 mai 2020, la Collectivité européenne d'Alsace rejoint officiellement les 13 régions autorisées à apposer un marqueur territorial sur les plaques d'immatriculation.

Contacts presse :

Sylvie Mertz – Attachée de presse Conseil départemental du Bas-Rhin 06.87.20.94.11 sylvie.mertz@bas-rhin.fr	Anne Pradines - Attachée de presse Conseil départemental du Haut-Rhin 06.75.55.23.61 pradines@haut-rhin.fr
--	--